



CSE DIRECTIONS TECHNIQUES



L'ACTU MENSUELLE CSE du 20 juin 2023

Extrait de la déclaration liminaire de l'UNSA par Frédéric STUNER (représentant syndical)

Monsieur le Président,

Nous allons traiter aujourd'hui de deux sujets qui sont récurrents, un déménagement et la médecine du travail.

Nous pouvons constater sur ces deux sujets que l'entreprise SNCF est loin d'être au sommet de ses performances.

Concernant la médecine du travail, le médecin du travail a toujours autant de mal à rédiger un rapport qui soit réellement synthétique et exploitable.

Serait-ce faute de manque de temps ?

Concernant le dossier lillois, malgré les efforts qui semblent être faits, l'envoi d'informations au compte-gouttes fait qu'il devient extrêmement délicat de se positionner sur ce dossier. La qualité des pièces jointes laisse à désirer et les délais d'envoi ne facilitent pas le temps d'étude. Nous reviendrons vers vous lors des points sur ces dossiers, en espérant qu'enfin un REX soit fait et permette de progresser.

Présentation de la synthèse du rapport d'activité 2022 du service médical du périmètre du CSE des Directions techniques par le Docteur WANG :

De nouvelles dispositions législatives promulguées par le décret n°2022-1435 du 15 novembre 2022 suppriment le rapport annuel individuel du médecin du travail, et rendent obligatoire la rédaction par la Direction du Service autonome de Prévention et Santé au travail de la SNCF

d'un rapport d'activité annuel, avec une présentation devant les CSE.

Le rapport présenté élude le sujet du manque d'un médecin du travail au cabinet de Paris Nord Vox. Les élus souhaiteraient savoir vers qui adresser les agents qui ont besoin de rencontrer le médecin du travail. Ils souhaiteraient également



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

connaître l'organisation de Paris Nord Vox et la charge des médecins assurant, malgré tout, les visites médicales. Par ailleurs, les élus demandent une présentation par la direction lors d'un prochain CSE.

Après analyse de ce dossier par l'UNSA-Ferroviaire, il s'avère que le listing des cabinets médicaux ne correspond pas à nos LPA (lieu principal

d'affectation). C'est un point à améliorer dans les prochains rapports.

Pour 5 402 agents des Directions techniques, il n'y a eu que 922 visites périodiques en 2022.

Les élus souhaiteraient connaître le nombre d'agents en attente de leur visite périodique.

Consultation sur le projet de schéma directeur tertiaire lillois (SDT lillois) :

Ce projet prévoit le déménagement des équipes des immeubles « Tour de Lille » et « Central Gare » vers l'immeuble « Pont de Flandres » avec le passage en espaces dynamiques / collaboratifs, où le collaborateur n'a pas de bureau attribué. Il concerne 272 salariés des Directions techniques.



Lors du CSE du 25 mai, les représentants du personnel au CSE ont décidé, conformément à l'article L. 2315-96, 2^e alinéa du Code du travail, d'avoir recours à un cabinet d'expertise (Explicite SCT), le missionnant pour examiner les conséquences de la mise en œuvre prévue du projet sur la sécurité, les conditions de travail et la santé au travail du personnel. Les experts ont présenté leurs conclusions aux élus dont voici un extrait :

■ **Concernant le choix du flex-office et d'un ratio de 0,7 par poste de travail :**

Une crainte existe que le ratio de 0,7 ne soit pas suffisant les jours de fortes affluences, notamment lors des réunions de secteurs hebdomadaires, et qu'il ne tienne pas compte des évolutions d'effectifs possibles ou déjà actées.

La mise en place du flex-office présente également des limites, notamment pour les personnes RQTH.

■ **Concernant le choix d'espaces ouverts :**

Les surfaces des différentes directions sont contraintes, ce qui aura pour conséquence une augmentation du niveau sonore dans ces différents espaces.

La norme AFNOR recommande de limiter les regroupements de postes à 4. Cependant, on trouve un groupe de 6 postes.

L'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) recommande d'éviter un effectif



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

supérieur à 10 personnes pour chaque unité de travail. Cependant, on recense 8 open-spaces de 11 à 12 postes.

Enfin, certains postes seront mal positionnés vis-à-vis des surfaces vitrées, avec les risques de reflets et d'éblouissements que cela peut créer.



■ **Concernant le matériel :**

Dans un premier temps, il avait été prévu des bureaux simples sans retour pour tous. Pour le PRI, des négociations ont abouti pour permettre la pose de 56 bureaux avec retours, mais cela ne concerne pas tous les postes. Dans cette organisation hétérogène, il est fort à craindre que le modèle du « premier arrivé, premier servi » soit la règle. Pour les écrans, personne n'est en capacité de dire quel matériel sera installé : un ou deux écrans, la taille des écrans... ?

■ **Concernant les espaces de travail support :**

Les espaces annexes envisagés (box, espaces de coworking...) sont insuffisants et inadaptés au regard de l'activité et des besoins d'isolement qu'entraînent les grands espaces de travail ouverts et partagés.

■ **Concernant les espaces de restauration et de stationnement :**

Les salariés de Central Gare verront la distance pour se rendre au restaurant d'entreprise augmenter et les salariés de la Tour de Lille vont perdre l'accès aux titres restaurants (perte d'environ 945 € annuels par salarié). Ils bénéficieront à la place du restaurant d'entreprise situé à 8 minutes à pied de Pont de Flandres.

En complément du restaurant d'entreprise, la direction envisage un lieu de réfectoire unique au rez-de-chaussée, de quelques dizaines de places (66) pour, potentiellement, 650 salariés.

■ **Concernant l'évaluation des risques spécifiques au projet :**

Les impacts négatifs identifiés associés au projet sont l'augmentation du trajet domicile-travail d'environ six minutes, la mise en place du flex-office et l'augmentation du bruit. Les actions proposées dans cette analyse relèvent essentiellement de la prévention secondaire.

Un point de vigilance particulier doit être porté sur la prévention des risques psychosociaux.

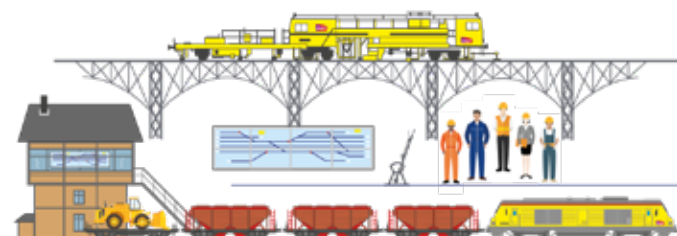
Une mise à jour des DUERP est prévue dans le cadre du projet. Cependant, cette mise à jour n'a pas été portée à la connaissance des représentants du personnel au CSE dans le cadre de cette information-consultation.



■ **Concernant la qualité de la documentation fournie au CSE :**

Les documents transmis initialement dans le cadre de l'information-consultation manquent de lisibilité, de fiabilité et de précision.

L'UNSA-Ferroviaire constate que le rétroplanning proposé dans le cadre de cette information-consultation s'arrête en juillet 2023, alors que beaucoup d'éléments restent encore à définir et à planifier, en particulier sur l'organisation du travail.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Les représentants du personnel au CSE DT estiment que la dimension économique du projet prime sur l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail, dont, notamment, l'hygiène. La prise en compte des besoins liés aux différentes activités n'intervient qu'après avoir choisi le bâtiment et défini les grands principes d'aménagement (open-space, flex-office et ratio de 0,7). Cette méthode est contraire à la démarche ergonomique qui propose d'abord de recenser les besoins, puis de rechercher les locaux adaptés à ces activités.

Nous émettons des craintes pour la montée de compétences des agents, ainsi que sur la formation continue en tant que sachants. Le flex-office sera un frein via le

d'expertise, et reprennent à leur compte les préconisations.

En conséquence, les élus demandent à la direction :

- *Un positionnement clair sur le sort qu'elle entend réserver à chacune des préconisations du cabinet Explicite SCT ;*
- *La mise en œuvre, sans délai, d'un plan d'action spécifique.*

Au vu de ce qui a été évoqué précédemment au cours de la plénière, il apparaît que des éléments essentiels à la consultation, ce jour, des élus du CSE des Directions techniques sont absents du dossier. Les élus considèrent donc la consultation en l'état comme déloyale. Nous demandons qu'une



bruit généré qui perturbera leur concentration, avec toutes les conséquences potentielles sur la sécurité ferroviaire.

Le flex-office est un modèle que les grandes entreprises ne privilégient plus depuis longtemps. Beaucoup d'entre elles reviennent même en arrière. Nous estimons, par ailleurs, que ce modèle est encore moins adapté à un PRI qu'aux directions parisiennes.

L'UNSA-Ferroviaire alerte l'entreprise sur la dégradation générée par cette nouvelle organisation sur les conditions de travail. Les élus rappellent à la direction son obligation de s'assurer de la santé physique et mentale des salariés. Ils interpellent l'entreprise sur les conclusions du rapport du cabinet

analyse conséquente des risques professionnels soit faite, que le dossier soumis à consultation soit complet, qu'il y soit adjoint l'avis de la médecine du travail, et qu'une consultation ultérieure soit organisée. Cette réunion devra se tenir avec l'invitation préalable de l'ensemble des acteurs SSCT prévus au Code du travail.

Les représentants du personnel au CSE donnent mandat à M. Alain TINANT, Secrétaire du CSE, pour engager toutes les procédures judiciaires qui s'avèreraient nécessaires. La résolution est approuvée à l'unanimité.

En conséquence, les élus ont décidé de ne pas participer à la consultation à l'initiative de l'employeur. Conformément au Code du travail en l'absence de vote, le projet est adopté par la direction. Toutefois, le Président du CSE a souligné avoir pris note d'un certain nombre de points précis évoqués par les élus et assure qu'il suivra personnellement ce dossier.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org